

RUE DU TUNNEL

Tronçon compris entre les n° 5 et 20

Renouvellement des conduites industrielles et réfection de la chaussée et des trottoirs

Préavis n° 2003/13

Lausanne, le 3 avril 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 530'000 francs pour financer la réfection du tronçon de la rue du Tunnel compris entre les n°s 5 et 20, dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites industrielles que le service du gaz et eauservice doivent engager dans l'urgence.

2. Projet

2.1 Situation

Le tronçon objet du présent préavis fait partie du réseau principal A selon le plan directeur communal. La rue du Tunnel est une des portes d'entrée au centre-ville pour le trafic venant du Nord par la rue de la Borde, et de l'Est par l'avenue César-Roux. Trois lignes de bus y transitent : la ligne 8 (Bellevaux-Paudex), la ligne 6 (Praz-Séchaud - Saint-François) et la ligne 5 (Epalinges - Gare CFF). Cette rue constitue un maillon important du réseau routier lausannois.

2.2 Le service du gaz et du chauffage à distance

Les travaux de renouvellement des conduites souterraines entrepris sur cette artère visent à garantir aux bâtiments riverains un approvisionnement en gaz en toute sécurité, la conduite existante étant dans un état de dégradation avancée. En effet, la conduite qui approvisionne actuellement la rue du Tunnel date de 1937. Son renouvellement a été partiellement réalisé lors des travaux de la construction du parking de la Riponne. L'intervention sur le tronçon objet du présent préavis était planifiée à moyenne échéance, en fonction des éventuelles interventions d'autres services gestionnaires des réseaux souterrains. Mais suite à plusieurs fuites importantes, dont la dernière date du 30 janvier 2002, le service du gaz a dû intervenir dans l'urgence pour sécuriser localement son réseau. Une partie de la conduite a été mise hors service et une conduite provisoire apparente a été posée sur le trottoir pour maintenir l'alimentation des bâtiments raccordés, avec les risques que cela représente.

Le renouvellement de cette conduite règle donc à la fois un problème de sécurité publique et d'exploitation. En lieu et place de l'actuelle conduite en fonte grise, le service du gaz et du chauffage à distance posera une nouvelle conduite en acier soudé d'un diamètre de 200 mm.

2.3 eauservice

La décision du service du gaz et du chauffage à distance d'intervenir sur ce tronçon de la rue du Tunnel oblige eauservice à renouveler sa vieille conduite datant de 1913. D'un diamètre de 350 mm, cette conduite en fonte grise remonte à l'époque de la Compagnie des eaux de Bret. A l'origine, elle servait au transit de l'eau du lac de Bret en direction des communes de l'ouest lausannois. Actuellement, elle sert au transport de l'eau du réservoir de Chailly, qui est interconnecté au réseau de distribution lausannois. La nouvelle conduite fera partie du dispositif de sécurité destiné au refoulement de l'eau du réservoir de Chailly, en cas de nécessité, vers le réseau de Crissier par une connexion à Perrelet.

Comme pour le service du gaz, une partie de cette conduite a été renouvelée lors de la construction du parking de la Riponne. L'intervention urgente décidée par le service du gaz offre une bonne occasion pour renouveler 215 m supplémentaires de conduites en fonte Ecopur avec des tuyaux de diamètre variant entre 300 mm et 125 mm.

2.4 Le service des routes et voirie et le service de la circulation

L'intervention projetée par les gestionnaires des réseaux souterrains nécessite l'enlèvement des voies laissées sous la chaussée depuis la désaffectation de la ligne du tram. Compte tenu de l'étroitesse de la route, de l'état de dégradation avancée de la chaussée et de l'importance des travaux à mettre en œuvre, le service des routes et voirie se trouve dans l'obligation de refaire la totalité de la chaussée et des trottoirs.

Le renouvellement complet de la couche de roulement sur ce tronçon requiert le balisage par le service de la circulation d'un nouveau marquage au sol et l'installation de nouvelles boucles d'induction pour la régulation automatique des feux de signalisation.

2.5 Le service de l'électricité

Le service de l'électricité, compte tenu de l'importance des travaux annoncés et en prévision de ses extensions futures, profitera de cette intervention pour poser trois tubes PEHD 100 dans le trottoir ouest. Il s'agit en particulier d'une réserve de capacité, en prévision du remplacement et de l'extension des alimentations basse tension, et pour être en mesure de répondre aux futures demandes de nouveaux raccordements du télé-réseau et de la fibre optique.

2.6 Le service d'assainissement

Le collecteur existant, situé dans l'emprise des travaux prévus par les autres services gestionnaires des réseaux souterrains, est ancien mais en relativement bon état. Dans son état actuel, sa durée de vie peut être estimée à une dizaine d'années. Cependant, l'ampleur des travaux projetés, notamment l'enlèvement des voies de tram et la réfection complète de l'encaissement de la chaussée, est de nature à provoquer des dégâts importants sur les collecteurs, qui sont situés à de très faibles profondeurs (1 m de couverture environ sous les conduites d'eau et de gaz). Afin de garantir la sécurité d'exploitation du réseau d'évacuation des eaux, mais aussi de se prémunir contre tout risque d'intervention sur cette artère à court terme, le service d'assainissement profitera de l'occasion pour remplacer le collecteur unitaire existant sur toute l'emprise du chantier.

3. Agenda 21 - développement durable

La configuration particulière du site (rue étroite bordée de bâtiments imposants) ne permet aucun apport urbanistique totalement conforme à l'esprit du développement durable tel que prévu dans le rapport préavis n° 155, du 8 juin 2000¹. Toutefois, les nuisances sonores seront sensiblement réduites grâce à la pose d'un tapis bitumineux approprié. En outre, le projet de réaménagement de la place du tunnel, prévu dans le cadre de la réorganisation des lignes tl consécutive à la mise en service projetée du M2, offrira une occasion intéressante pour donner à cette entrée du centre-ville une touche urbanistique fortement marquée par les considérations liées à l'agenda 21.

¹ BCC 2000, tome II

4. Aspects financiers

4.1 Coût des travaux

Le coût total des travaux prévus est de 1'385'000 francs. Aucun crédit spécifique n'est prévu à court terme sur cette artère dans le plan des investissements. La planification des travaux sur cet axe était suspendue à l'aboutissement d'une réflexion globale intégrant le réaménagement de la place du Tunnel dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'entrée en service du métro M2. Aucun service ne dispose donc d'un crédit spécifique pour cet objet. Toutefois, à l'exception des services routes et voirie et de la circulation, tous les services intervenants sont en mesure de prendre en charge leurs travaux par le biais de leurs crédits d'extension respectifs.

Le présent préavis porte sur une demande de crédit de 530'000 francs destinés à prendre en charge les travaux des services des routes et voirie et de la circulation. Le devis global des travaux se décompose comme il suit :

Nature des travaux	Coûts TTC		
	Total	Hors préavis	Préavis
1. Service des routes et voirie			
Enlèvement et évacuation des voies de tram			100'000.00
Réfection de la chaussée			300'000.00
Réfection des trottoirs			100'000.00
Total 1 : Service des routes et voirie	500'000.00		500'000.00
2. Service de la circulation			
Marquage			23'000.00
Régulation			7'000.00
Total 2 : Service de la circulation	30'000.00		30'000.00
3. Service du gaz et du chauffage à distance			
Travaux de génie civil		105'000.00	
Appareillage		70'000.00	
Total 3 : Service du gaz et du chauffage à distance	175'000.00	175'000.00	
4. Service des eaux			
Travaux de génie civil		165'000.00	
Appareillage		120'000.00	
Bornes hydrantes		15'000.00	
Total 4 : Service des eaux	300'000.00	300'000.00	
5. Service de l'électricité			
Travaux de génie civil		97'000.00	
Appareillage		3'000.00	
Total 5 : Service de l'électricité	100'000.00	100'000.00	
6. Service d'assainissement			
Travaux de génie civil		280'000.00	
Total 6 : Service d'assainissement	280'000.00	280'000.00	
Total général	1'385'000.00	855'000.00	530'000.00

4.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 4^{3/4} % l'an, sont les suivantes :

Service	Montant du crédit	Durée	Annuité
Routes et voirie	500'000.00	20 ans	39'280.00
Circulation	30'000.00	10 ans	3'840.00

Il y a lieu de préciser que les travaux planifiés n'engendreront pas de tâches d'entretien supplémentaires.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis n° 2003/13 de la Municipalité, du 3 avril 2003 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :

1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée de la rue du Tunnel, entre les n° 5 et 20;
2. d'allouer à la Municipalité pour la réalisation de ce projet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 530'000 francs réparti comme il suit :
 - 500'000 francs pour le service des routes et voirie
 - 30'000 francs pour le service de la circulation
3. d'amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :
 - 25'000 francs par la rubrique 4200.331 pour le service des routes et voirie
 - 3'000 francs par la rubrique 2600.331 pour le service de la circulation
4. de faire figurer sous les rubriques 4200.390 et 2600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Au nom de la Municipalité :
Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche